

maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations**
Commission « développement économique et urbanisme »

Conseil municipal du 7 novembre 2011
Séance du 18 octobre 2011

26 **Projet Urbain « Gare Cœur d'Agglo » – groupement de commandes**

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, Mmes LEFEVRE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

M. GRIMBERT

Mme OYONO

M. BOULHAMANE

M. RIFI SAIDI

Mme PAMART

Mme M'BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

M. MACHU

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

La Communauté de l'Agglomération Creilloise, les villes de Creil et Nogent-sur-Oise, le conseil régional de Picardie, le conseil général de l'Oise, le SMTCO, la SNCF et RFF ont signé, le 14 décembre 2009, le protocole partenarial « Gare, cœur d'agglo » en vue de la définition d'un projet commun d'inter modalité des transports et de renouvellement urbain autour de la gare.

Un assistant à maîtrise d'ouvrage a été recruté via un premier groupement de commandes réunissant la CAC et les villes de Creil et Nogent-sur-Oise pour accompagner la consultation de groupes d'architectes

15 NOV. 2011
60300 SENLIS

C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE **CREIL**
OISE PICARDIE

maintenant !

/urbanistes et préparer la phase opérationnelle. A l'issue d'une procédure adaptée, la société ALGOE Consultants a été retenue. Sa mission consiste à apporter une assistance à caractère technique, juridique et financier pour la conception et le cas échéant, la mise en œuvre des premières phases du projet urbain.

Sur les conseils de cet AMO, il apparaît pertinent de poursuivre les études sous la forme similaire d'un nouveau groupement de commandes qui intègre, en plus des partenaires précités, le Conseil Régional de Picardie, dans le cadre de ses compétences « transports et aménagement durable ». La mission de ce nouveau groupement de commande consisterait à désigner selon les articles 36 & 67 du code des marchés publics, par la voie d'un dialogue compétitif, une équipe pluridisciplinaire chargée de l'élaboration d'un plan-guide pour le projet « Gare, cœur d'agglomération ».

Seront confiés à cette équipe les éléments de mission suivants :

- s'approprier les enjeux de la connexion du territoire LGV ainsi que l'ensemble des études et des projets définis ou en cours localement, pour bâtir leur propre lecture du territoire et asseoir le diagnostic urbain, paysager et architectural sur lequel ils bâtiront leur plan guide,
- de fixer les grandes orientations en matière de déplacement tous modes, offre multimodale, stationnement, etc.
- sur le périmètre du projet qui sera arrêté par le groupement de commande, définir un programme répondant aux enjeux et prenant en compte les projets en cours, élaborer un plan guide permettant de spatialiser ce programme,
- rédiger un cahier de prescriptions urbaines et architecturales, paysagères et environnementales qui s'imposera dans le secteur du projet,
- le cas échéant, élaborer les schémas sectoriels,
- le cas échéant, réaliser une mission d'architecte – coordonnateur,

Une commission d'appel d'offres, présidée par le président de la communauté de l'agglomération creilloise, sera créée pour l'occasion. Elle sera composée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement. Il vous est proposé d'élire un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commission d'appel d'offres de la ville. Les candidats proposés sont :

Le coût prévisionnel de la commande a été estimé à 400 000 € HT, la subvention escomptée sur le projet est évaluée à 176 000 €. Les membres du groupement partageront les frais de procédure, le montant des primes allouées ainsi que le paiement des factures, après déduction des subventions allouées au projet, et qui seront engagées par le coordonnateur selon les règles de répartition suivante :

- Communauté de l'Agglomération Creilloise 35 %
- Conseil Régional de Picardie 35%
- Commune de Creil 15%
- Commune de Nogent-sur-Oise 15%

Vous êtes appelés à voter

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le rapport de présentation,
Vu le projet de convention annexé à la délibération,
Vu l'avis favorable de la commission « développement économique et urbanisme », en date du 18 /10/2011,
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu la délibération en date du 26 mars 2010, autorisant monsieur Le Maire à signer le protocole partenarial en vue de la définition d'un projet commun d'inter-modalité des transports et de renouvellement urbain,
Vu la délibération en date 27 septembre 2010 validant le recours à un groupement de commande pour désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage en vue d'élaborer un projet urbain partagé de rénovation du quartier de la gare,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 septembre 2011 adoptant le projet de convention constitutive du groupement de commande en vue de la désignation d'une équipe pluridisciplinaire qui élaborera le projet urbain sur le secteur Gare.

■ Vote ordinaire :

Le groupe « Avec Creil pour tous » ne prend pas part au vote.

Votants : 29

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 2

■ Décide à l'unanimité:

Article 1 : d'approuver la constitution du groupement de commande en vue de la désignation d'une équipe pluridisciplinaire qui élaborera le projet urbain sur le secteur Gare,

Article 2 : d'approuver le choix de la communauté d'agglomération Creilloise comme coordonnateur du groupement de commande,

Article 3 : d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention du groupement de commande,

Article 4 : de désigner pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement qui attribuera le marché, un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Ville de CREIL.

Titulaire : Jean-Claude VILLEMMAIN

Suppléant : Habib KCHOK

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

14 NOV. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 15.11.11. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Buisson



Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
Creil
OISE-PICARDIE

